

Dossier du mois

Les usages non-alimentaires de la biomasse

Sylvie Alexandre

La transition amorcée vers une économie décarbonée donne à la biomasse une importance nouvelle et pose de multiples questions, au premier rang desquelles les controverses sur l'alimentation des hommes, la pérennité des ressources en biomasse et l'équilibre entre ses usages. Les ministères respectivement chargés de l'industrie, de l'écologie et de l'agriculture ont confié aux trois conseils généraux (industrie : CGEIET, environnement : CGEDD, agriculture : CGAAER) une mission¹ conjointe sur la biomasse. Cette mission devait faire « *des propositions d'usages raisonnés de la ressource* », en analysant le concept de « *hiérarchisation des usages* ».

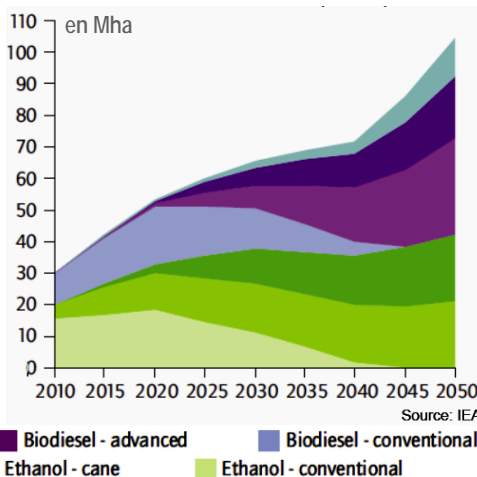
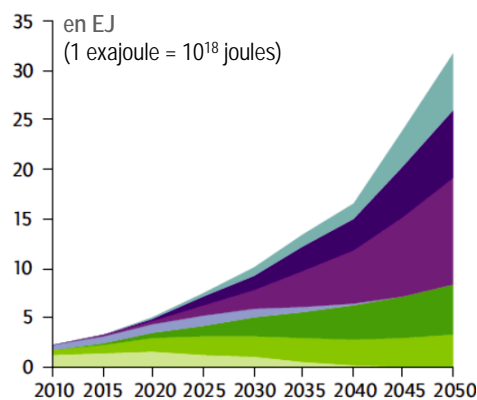
¹ La mission était composée de Sylvie Alexandre (coordinatrice de la mission), Jean Gault, Catherine de Menthère, Pierre-Henri Texier, Henri-Luc Thibault, Xavier Toussaint, et l'appui de Claude Roy, membres du CGAAER, A.J. Guérin, E. Lefebvre, P. Rathouis, membres du CGEDD, C. Attali, membre du CGEIET (Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies).

La mission a également fait réaliser par HEC junior entreprise une étude sur les marchés de biomasse, dont les conclusions figurent dans son rapport.

Graphiques

Évolution prévisionnelle de la demande mondiale de biocarburants (en haut) et ses conséquences sur les besoins en surfaces cultivables (en bas)

Source IEA (International Energy Agency)



Enjeux, problématiques et perspectives sur la période 2010 – 2050

La mission a choisi d'analyser cinq enjeux planétaires (démographie, alimentation, climat, énergie et environnement), à trois échelles territoriales (Monde, Europe, France), à la lumière de différents scénarios alimentaires et énergétiques récemment produits, notamment par l'IFPRI (*International food policy research institute*), l'IEA (*International Energy Agency*), AGRIMONDE, etc.

Constats et défis

Chaque année, cinq milliards de tonnes équivalent pétrole (5 Gtep) de biomasse sont récoltées sur une production annuelle évaluée à 80 Gtep. Compte tenu de l'énorme disponibilité en biomasse, l'objectif que chacun des neuf milliards d'humains dispose pour se nourrir, en 2050, de 3 000 kcal par jour dont 500 kcal d'origine animale semble atteignable. Toutefois, cela suppose de produire plus, de gaspiller moins (2/3 de la biomasse produite est perdue ou utilisée à des fins

non-alimentaires), de rééquilibrer la ration entre pays développés et en développement, de veiller à la fertilité des sols et de surmonter les obstacles actuels (inadéquation entre l'offre et la demande par grands ensembles géographiques, insolvabilité de certains pays, instabilité des marchés, etc.).

En revanche, l'éventail des scénarios énergétiques disponibles est beaucoup plus large. La biomasse fournit 10 % des 12 Gtep d'énergie primaire consommées dans le monde en 2009. En 2050, cette part pourrait soit diminuer, soit fortement augmenter (0,7 Gtep à 28 Gtep selon les scénarios, pour une consommation qui se situerait, selon l'Agence internationale de l'énergie, entre 16 et 23 Gtep).

La très forte dépendance énergétique à l'importation et la volonté de décarboner l'économie constituent les enjeux prioritaires en France comme en Europe.

Divers facteurs de concurrence agissent sur les développements attendus de la biomasse : la croissance démographique, les changements d'affectation des sols, l'internationalisation des marchés, l'instabilité des prix, les sauts technologiques attendus. Ces transitions technologiques ([biocarburants de deuxième génération](#), chimie biosourcée) sont susceptibles de modifier à partir de 2020 environ, mais peut être plus tôt, les logiques de concurrence. L'observation partagée des sources et usages de la biomasse devient donc un enjeu majeur.

Recommandations

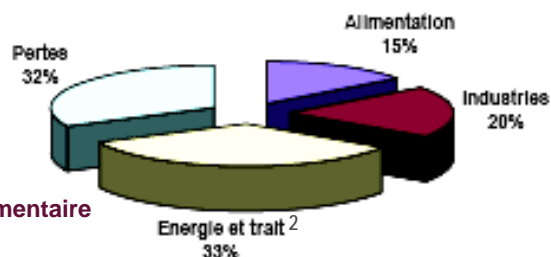
La notion de *hiérarchie* des usages exposée par le Grenelle de l'environnement (par ordre de priorité décroissante : aliments, bio-fertilisants, matériaux, molécules, carburants liquides, gaz,

Sommaire

- Dossier du mois
Les usages non-alimentaires de la biomasse
- Colloques
- Le dispositif de surveillance de la santé des forêts
- Pôles de compétences interrégionaux pour l'enseignement agricole public
Appui méthodologique à leur mise en place
- Patrimoine affecté et transmission des terres
- Être référent ou spécialiste du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Agenda prévisionnel de décembre

Devenir de la biomasse produite dans le monde

(en graphique ci-contre, en détail ci-dessous)

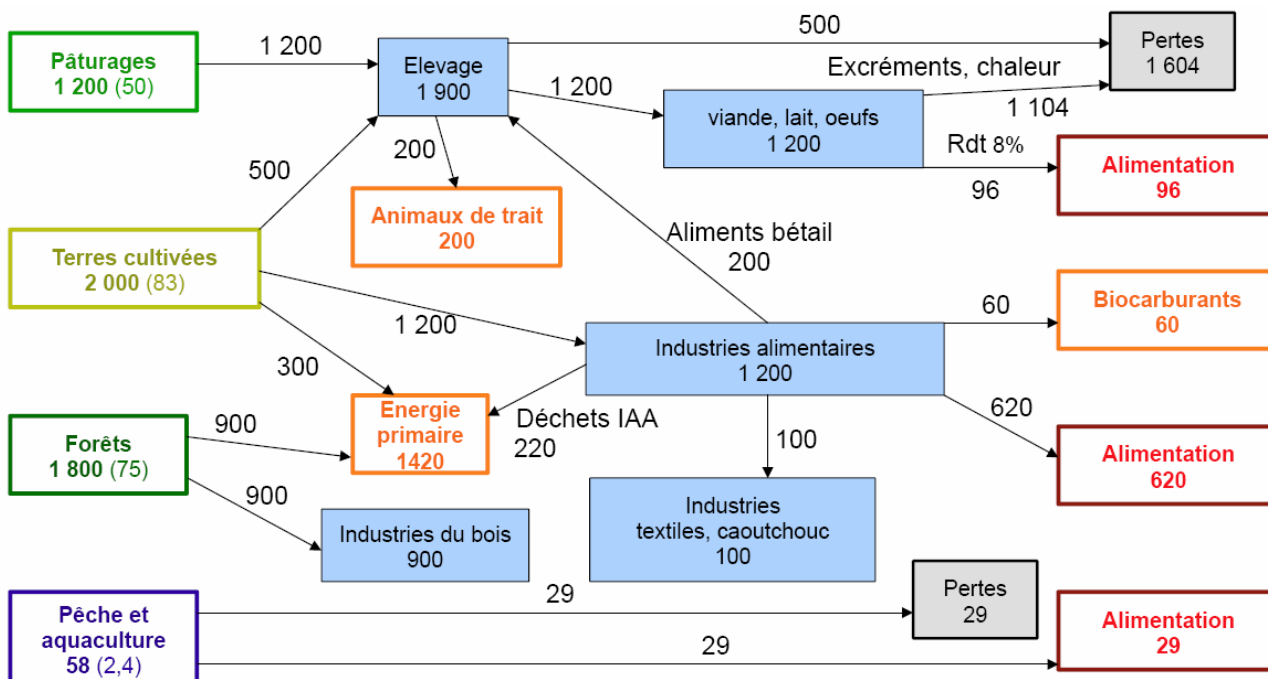


La réduction des pertes et la mécanisation agricole sont des moyens importants d'accroissement de la fourniture alimentaire



en millions de tep (et en exajoule)

dont



Source Pierre-Henri Texier, CGAAER – mars 2012

² Trait : il s'agit de l'énergie consommée par les animaux de trait (boeufs, buffles, ânes, chevaux...) utilisés par la [culture attelée](#)

chaleur, électricité) et par la Stratégie nationale du développement durable, devrait être étayée par des avancées à obtenir sur six axes de progrès.

- Promouvoir la sobriété sous toutes ses formes pour faire évoluer les comportements alimentaires et énergétiques.
- Utiliser efficacement les bio-ressources notamment en luttant contre les diverses pertes et gaspillages.
- Mobiliser avec efficacité les bio-ressources et leur renouvellement, qui englobe l'entretien de la fertilité des sols et le renouvellement des forêts.
- Évaluer les processus de production sur la base, notamment, de bilans globaux comparés en termes de valeur ajoutée, d'emplois, de carbone et gaz à effet de serre. Les outils d'analyse du cycle de vie (ACV) devraient à cet effet être adaptés aux spécificités des produits bio-sourcés, en sorte d'introduire certaines externalités (emplois, CO₂, ratio d'efficacité €/tep) dans la définition des instruments publics incitant à leur production (exemple des aides tarifaires).
- Associer dans une gouvernance nationale les organisations professionnelles et les autorités administratives pour définir et suivre les politiques bio-économiques.
- Rechercher la convergence communautaire sur des bio-stratégies à définir en termes d'équilibres ressources/emplois et en fonction de choix durables sur les tarifications et taxations de l'énergie et du carbone, selon des orientations compatibles avec l'insertion de la France dans l'économie européenne et mondiale.

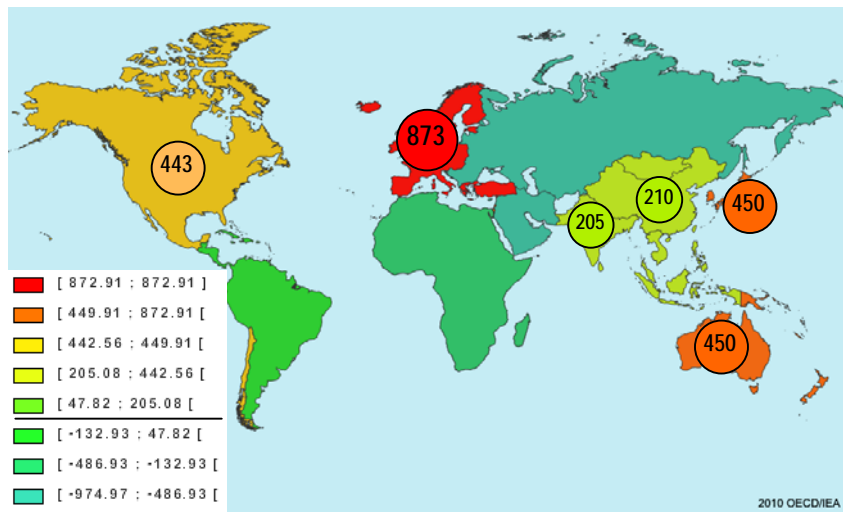
A défaut, on risque de donner à la « hiérarchie des usages » des contours rigides, porteurs de dérives importantes, voire de conflits entre États et/ou entre populations...

Analyse des politiques publiques d'ici 2020 en France et en Europe

Les filières comme les politiques de la forêt et du bois ainsi que celles des [biocarburants de première génération](#) ont fait l'objet d'une analyse approfondie. La mission a rencontré une large palette d'acteurs tant nationaux que régionaux, sur les filières concernées. Elle a réuni

Importations nettes d'énergie par grandes régions mondiales

Avec 873 Mtep d'énergie importées en 2010, l'Europe est de loin le plus gros importateur au monde



Les valeurs sont exprimées en Mtep

Les régions dont les valeurs vont du rouge au vert clair sont importatrices d'énergie. Elles sont exportatrices pour celles qui vont du vert franc au bleu-vert.

des éléments de parangonnage qui illustrent les stratégies distinctes de l'Allemagne et de la France sur la biomasse.

Sur la filière bois,

la mission recommande, une vision stratégique unique et cohérente qui réconcilie les politiques publiques de la forêt et du bois. Pour répondre aux enjeux, il faut remettre en place une hiérarchie pertinente des usages du bois : matériau, recyclage, chaleur, et enfin seulement électricité. Les leviers publics ne vont pas dans ce sens. « *Seul le lampadaire énergétique est allumé* » pour reprendre une expression entendue par la mission.

De nombreux pays s'interrogent aujourd'hui sur une stratégie pour optimiser les services économiques, sociaux et environnementaux rendus par les forêts. La France doit se doter d'études similaires pour définir sa vision de long terme et accompagner la transition climatique. Elle doit mettre en cohérence les données fournies à la Convention Climat pour 2013-2020 sur le puits forestier, avec les volumes de biomasse forestière à mobiliser prévus pour la même période par le [Plan national EnR 2009-2020](#).

La mission recommande également une politique de valorisation de la ressource

française, de l'amont à l'aval : mobiliser plus de bois matériau et d'énergie en relançant l'investissement forestier privé, susciter la substitution de matériaux bio-sourcés aux matériaux fossiles ou plus énergivores, et encourager les usages des bois feuillus, majoritaires en France, pour relancer la transformation par la demande.

Selon la mission, il faut subordonner la production d'électricité à celle de chaleur, décliner les objectifs selon les régions, revoir les cahiers des charges et les prescriptions techniques. Il faut renoncer aux appels d'offre de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) et s'appuyer sur le dispositif ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), en le complétant par un tarif de rachat lorsque la production d'électricité s'avère pertinente. La mission fait des recommandations relatives à la rédaction du guide des rémanents de l'ADEME, à la sortie du statut de déchets de certains bois peu souillés, et à la réincorporation des cendres dans les sols forestiers.

La mission recommande d'engager, sans attendre, la concertation nécessaire pour désigner l'opérateur dédié, en charge de l'observation des filières de la biomasse, entre les administrations et les opérateurs publics et privés intéressés, à partir du noyau constitué à FranceAgriMer. Cet opérateur pourrait

prendre la forme soit d'un GIP (Groupement d'intérêt public) soit d'une association ou tout autre statut adapté.

Sur la filière des biocarburants de première génération,

la mission recommande :

- de promouvoir³ les recherches sur le [CASI](#) (Changement d'affectation des sols indirect) et de plaider pour la mise en place d'une plate-forme internationale de recherches sur le sujet (une expertise préalable de l'Académie d'agriculture est suggérée) ; de se préparer, en fonction du résultat de ces travaux, à introduire un facteur CASI dans les critères de durabilité communautaires,
- de durcir le critère relatif à la réduction des émissions de GES (Gaz à effets de serre) et revoir les analyses du cycle de vie des carburants fossiles afin de garantir le pourcentage de 10 % de réduction des GES dans les transports,
- de veiller au strict respect, par chaque État membre, des critères de durabilité édictés au plan européen en particulier pour ce qui a trait à la réduction de 35 % des GES liés à l'utilisation des biocarburants. Évaluer la fiabilité des informations relatives

au respect des critères de durabilité, pour les importations,

- de conforter la production européenne de bioéthanol et de biodiesel en luttant contre les pratiques de *dumping* afin de contenir le niveau des importations et mieux rentabiliser les unités de transformation existantes, en se préparant à la fin de la défiscalisation,
- de relever les taux d'incorporation seulement de façon progressive, en anticipant d'au moins cinq ans la mise au point d'une « spécification harmonisée » au plan européen,
- de réaliser une étude sur le devenir de l'outil industriel des filières « biocarburants » de première génération (1G) afin d'éclairer les arbitrages à venir entre agréer de nouvelles unités de 1G ou créer les premières unités de production de bio-carburants de deuxième génération⁴ (2G),
- de réviser à un rythme compatible avec l'adaptation de l'outil industriel, et en conformité avec la directive européenne en préparation sur la taxation des produits énergétiques, la fiscalité différenciée en faveur du diesel,
- d'accompagner le passage à la phase industrielle de production de biocarburants de 2^{ème} génération en restant très ouvert quant au champ des possibles liés aux diverses technologies.

Centrale de Rya à Göteborg (Suède)

C'est un pilote de gazéification & méthanation du bois, d'une puissance de 20 MW. Il sera opérationnel au début de 2013.



En France, deux projets sont en cours de réalisation : VEGAZ, projet de l'ANR (Agence nationale pour la recherche) prévoit l'exploration et le développement de la filière de biométhane de 2^{ème} génération ; GAYA, projet de GDF SUEZ, pour l'industrialisation de la filière biométhane de 2^{ème} génération

Créer un groupe de travail bilatéral franco-allemand sur la biomasse,

pour une approche plus commune de l'usage des ressources, en cours d'évolution rapide, et pour mieux articuler les positions au niveau communautaire, alors que la future PAC se négocie désormais activement.⁵

L'action publique pour l'après 2020

Un concept nouveau de « bio-raffineries » émerge au carrefour entre les agro et sylvo-industries et celles de la chimie, du pétrole et du gaz. Après avoir décrit les principales filières technologiques des biocarburants de 2^{ème} génération, celle du biométhane 2G issu de la [méthanation](#), et l'émergence de la chimie bio-sourcée pour les produits et matériaux du futur, la mission recommande :

- de préparer des modélisations prospectives sur les filières des biocarburants 2G. Ces modélisations porteront sur les approvisionnements par des filières en bio-ressources significatives au plan territorial, sur les capacités industrielles ainsi que sur l'équilibre économique,
- d'accélérer la transition 1G/2G en élaborant d'ici 2015 des instruments d'incitations sans mettre en péril les investissements industriels de 1G,
- de tenir compte des performances technologiques, environnementales et économiques réellement observées des différentes filières pour rééquilibrer le poids respectif bio-éthanol et biodiesel, bio-méthane.
- de diligenter sur la chimie bio-sourcée une 2^{ème} mission conjointe CGAER-CGEDD-CGEIET selon le canevas proposé,

³ En soutenant le projet de GIS entre l'ADEME, l'INRA, les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, en relation avec l'IISAA de Vienne (Autriche).

⁴ L'analyse économique et les scénarios d'arbitrage devront expliciter à cet effet les incitations fiscales susceptibles d'être maintenues (1^{ère} génération) ou mises en place (2^{ème} génération).

⁵ Une extension de ce groupe à nos voisins européens pratiquant des tarifs de rachat de l'électricité renouvelable supérieurs aux nôtres, est souhaitable (Belgique, Pays Bas, Royaume-Uni).

▪ de préparer les transitions énergétique et écologique à long terme, en portant auprès des partenaires européens et multilatéraux l'exigence de sobriété des modes de développement, en proposant d'incorporer les externalités dans les mécanismes de formation des prix, en appelant au nécessaire décloisonnement des négociations relatives au climat, à l'environnement et à l'alimentation, et par diverses actions de recherche et d'observation des données.

La mission a approfondi quelques aspects seulement du champ immense de la biomasse mais le foisonnement des publications et la virulence des controverses sur ses nouveaux usages sont frappants. Leur développement, néanmoins très probable, peut s'insérer dans une certaine marge d'accroissement des productions, variable selon les scénarios.

Une présentation plus complète et plus objective des enjeux d'aujourd'hui et de demain sur ces filières paraît désormais nécessaire. Pour y parvenir, il incombe aux pouvoirs publics de piloter, mais non d'assumer seuls, l'instauration d'un véritable système d'information dénommé « Observatoire de la biomasse », permettant le partage d'informations de qualité sur les stocks et les flux de biomasse, avec toutes les filières utilisatrices actuelles et futures.

Au lieu de l'application stricte et globale du principe de hiérarchisation des usages, il paraît préférable de produire mieux et davantage, en préservant la fertilité des sols, de réduire les gaspillages partout dans le monde, d'instaurer une exigence générale de sobriété, de mieux évaluer les filières et les soutiens publics qui leur sont

consentis, afin d'en optimiser l'exploitation à long terme. En revanche, il y a urgence à concrétiser une hiérarchie sur les usages du bois en France, pour enrayer le processus de « sous-développement » de la filière forêt-bois française dans le contexte mondialisé, et répondre aux défis du changement climatique. Une approche systémique, qui fait actuellement défaut, est préconisée.

Enfin, la puissance publique devra très rapidement s'appuyer sur la recherche pour se doter de nouvelles évaluations, afin d'allouer au mieux la biomasse aux nouvelles filières concurrentes, en voie d'émergence.

[Lien d'accès au rapport - Tome 1](#)
[Tome 2](#)

[Retour au sommaire](#)

Colloques

2012 : **L'économie verte au service de la croissance de la photosynthèse à l'industrie, de l'innovation aux marchés**

Le 12 décembre dernier, le CGAAER organisait à Paris un colloque sur « L'économie verte au service de la croissance ». Ce colloque a réuni plus de 250 participants : chefs d'entreprises, chercheurs, journalistes, responsables de services de l'État, des collectivités, de la banque, des agences, des offices ou d'associations, tous acteurs dans les domaines de l'énergie, la chimie, l'agriculture, la forêt...

Les enjeux, les acquis, l'innovation, les marchés et les concurrences ont été autant de thématiques abordées en tables rondes avec les contributions des experts nationaux et internationaux parmi les plus reconnus.

Des témoignages sur la portée des enjeux pour l'agriculture et pour la forêt, sur le financement de l'innovation et sur les limites durables de la bio-économie ont montré combien ce « bio-futur » est une voie incontournable et indispensable mais accessible si chacun veut bien, à sa mesure, y contribuer.

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a apporté un éclairage plus politique en indiquant le cap à suivre.

2011 : « L'évolution des relations entre l'homme et l'animal »

Le 29 novembre 2011, le CGAAER organisait à Paris dans les locaux de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) un colloque scientifique sur les nouvelles relations entre l'homme et les animaux.

Ce colloque a proposé une réflexion élargie et transdisciplinaire sur la nouvelle donne qui affecte le lien entre l'homme et l'animal dans notre société globalisée, selon des approches juridiques, sociologiques, scientifiques et philosophiques. Il a réuni environ 200 participants parmi les professions agricoles et vétérinaires, des chercheurs, des associations et l'agro-industrie.

L'objectif était de dégager les données utiles au juste questionnement des différentes professions que concernent, d'une manière ou d'une autre, les liens entre l'homme et l'animal. [Les actes \(PDF - 3,2 Mo ; 38 p.\)](#)

2010 : « Quelles rémunérations pour les services environnementaux rendus par l'agriculture et la forêt ? » - [Les actes \(PDF - 3,7 Mo ; 64 p.\)](#)

Le dispositif de surveillance de la santé des forêts

Charles Dereix

La santé des forêts détachée de la direction des forêts pour être rattachée à celle de l'alimentation ? Voilà une affectation administrative qui peut étonner ! C'est pourtant ce qui a été décidé en 2008 et qui est maintenant en place depuis plus de trois ans au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. La mission¹, menée par le CGAAER sur saisine du directeur général de l'alimentation, a pu vérifier que cette attribution répondait à une logique, celle de la surveillance sanitaire du territoire, qu'elle était porteuse de synergies et qu'elle pouvait donner de bons résultats. Pour autant qu'un certain nombre de précautions liées aux spécificités du secteur forestier soient bien prises en compte.



Dégâts du champignon *Chalara fraxinea* sur un jeune frêne²

■ En 2008, le département « santé des forêts » (DSF) a été transféré de la Direction en charge des forêts à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Au 1^{er} janvier 2009, ses cinq échelons territoriaux sont devenus « pôles interrégionaux santé des forêts » et ont été rattachés chacun au Service régional de l'alimentation (SRAL) de cinq DRAAF d'accueil (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) (voir carte ci-contre).

Trois ans après cette réorganisation, le directeur général de l'alimentation a souhaité que le CGAAER lui propose des mesures permettant de « *parachever la réorganisation et d'assurer de façon optimale la mission de la DGAL dans le domaine de la santé des forêts* ».

La mission du CGAAER a vérifié que le rattachement du DSF à la DGAL pouvait effectivement s'inscrire dans l'objectif invoqué initialement de « *renforcer les synergies entre les réseaux de surveillance sanitaire des territoires* ».

¹ Cette mission a été réalisée par Charles Dereix et Antoine Zeller, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts au CGAAER.

² Au début des années 90, une nouvelle maladie est apparue sur le frêne en Pologne. Elle s'est étendue rapidement, et depuis le printemps 2008, elle couvre une partie de l'Est de la France (Franche-Comté, Lorraine, Alsace). Un plan de surveillance a été mis en place en 2009 par le Département « santé des

Le département « santé des forêts »

Une structure légère

Créé en 1988, le département « santé des forêts » (DSF) compte aujourd'hui 26 permanents ainsi répartis :

- 4 personnes (le chef du département, un adjoint, un chargé de mission et un poste de secrétariat), basées à Paris, constituent le DSF *stricto sensu* ;
- 18 personnes dans les cinq pôles interrégionaux « santé des forêts » soit deux ou trois par pôle (un chef de pôle, un ou deux adjoints et un poste de secrétariat) ;
- 4 experts référents dont deux au centre INRA de Bordeaux, un au centre de Nancy et un à la DRAAF PACA³.

Un réseau de 220 correspondants observateurs

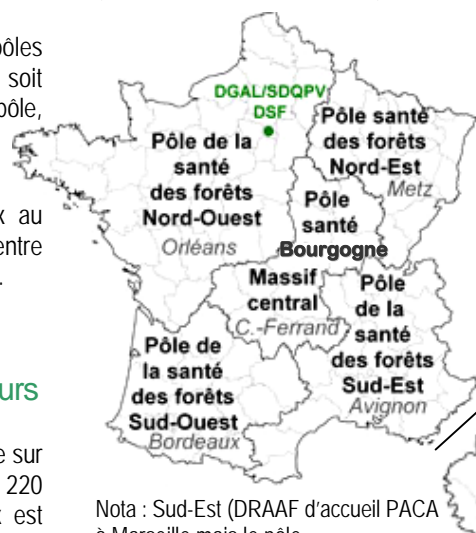
Depuis sa création, le DSF s'appuie sur un réseau partenarial d'environ 220 forestiers ; la majorité d'entre eux est en poste à l'ONF⁴ ou en CRPF⁵, près de un sur cinq est en DRAAF ou en DDT⁶, et quelques uns sont dans d'autres structures (Associations de forêt privée, expert, Chambres d'agriculture).

forêts » afin de détecter au plus tôt les zones contaminées.

³ PACA : Provence Alpes Côte-d'Azur

Ces correspondants-observateurs interviennent sur une base conventionnelle. Cela se traduit, pour chacun d'eux, par un programme de travail annuel négocié entre leur supérieur hiérarchique et le chef du pôle interrégional. Ce programme représente environ 30 jours de travail par an pour le réseau.

Une organisation territoriale en cinq pôles interrégionaux (basés en DRAAF d'accueil)



Nota : Sud-Est (DRAAF d'accueil PACA à Marseille mais le pôle est physiquement basé en Avignon) ;
Source : <http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>
SDQPV : Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

⁴ ONF : Office national des forêts

⁵ CRPF : Centre régional de la propriété forestière

⁶ DDT : Direction départementale des territoires

La mission du CGAAER a cherché comment accroître les synergies entre les équipes du DSF et celles des SRAL au bénéfice d'une surveillance sanitaire du territoire, en pleine évolution. En effet, avec les changements climatiques, l'accroissement des échanges internationaux, l'augmentation de la circulation des espèces animales et végétales – donc de leurs parasites ! – la surveillance sanitaire du territoire devient de plus en plus essentielle et complexe.

Mais en même temps, la mission est restée attentive à identifier les améliorations susceptibles de conforter le dispositif propre à la surveillance des forêts pour que cette organisation, originale, légère et fortement partenariale, puisse répondre toujours mieux aux demandes des professionnels forestiers. Ceux-ci se sont engagés, dès l'origine, dans le montage de ce système unique et coordonné de surveillance des forêts ; ils y participent activement et en attendent beaucoup.

Les recommandations

Elles sont regroupées selon trois axes.

Mise en œuvre des missions interrégionales « santé des forêts » dans les cinq DRAAF d'accueil

La mission recommande de structurer et de formaliser le dispositif dans sa nouvelle organisation à travers :

- la création d'un comité interrégional de coordination qui regroupe tous les acteurs concernés,
- l'inscription de l'élaboration du programme annuel de travail du pôle interrégional « santé des forêts » dans le dialogue de gestion entre la DRAAF d'accueil et la DGAL,
- l'établissement d'un *modus operandi* en cas de crise sanitaire, identifiant précisément les niveaux et modalités de l'expertise technique et de la décision politique.

La mission recommande aussi d'établir un lien formel et fort, au niveau national comme au niveau régional, entre les services de l'État en charge de la politique forestière et ceux qui sont en charge de la santé des végétaux. Elle recommande à la DGAL d'entreprendre une réflexion générale sur la

Effectifs de correspondants observateurs par pôles et structures d'appartenance

| Structure \ Pôle | Nord-Ouest | Nord-Est | MCB* | Sud-Ouest | Sud-Est | Total |
|------------------|------------|----------|------|-----------|---------|-------|
| DRAAF ou DDT | 12 | 4 | 9 | 4 | 13 | 42 |
| ONF | 17 | 32 | 10 | 18 | 21 | 98 |
| CRPF | 21 | 13 | 10 | 12 | 17 | 73 |
| Autres | 5 | 1 | 0 | 4 | 0 | 10 |
| Total | 55 | 50 | 29 | 38 | 51 | 223 |

*MCB : pôle « Massif Central – Bourgogne »

Au 1^{er} janvier 2012

Nota : en moyenne chaque correspondant observateurs consacre 30 jours de travail par an pour le réseau de surveillance.

Le département « santé des forêts »

Trois objectifs

- détecter l'introduction de nouveaux pathogènes et ravageurs,
- détecter les éventuelles maladies nouvelles,
- suivre les évolutions spatiales et temporelles de ces parasites et maladies.

Trois axes stratégiques

- La veille sanitaire répond à une règle simple : « signaler tout dégât, symptôme alarmant ou indice de problème phytosanitaire ».
- La surveillance du territoire : cette activité « qui s'est imposée avec le temps et à mesure que différents pathogènes et ravageurs ont été introduits accidentellement en France », concerne donc la surveillance des organismes envahissants et des essences introduites.
- Les suivis spécifiques correspondant à « une série de dispositifs destinés à approfondir les connaissances relatives aux problèmes sanitaires les plus importants ».

Six points-clés

- Le DSF dans la DGAL : la logique de la santé, de la surveillance sanitaire du pays.

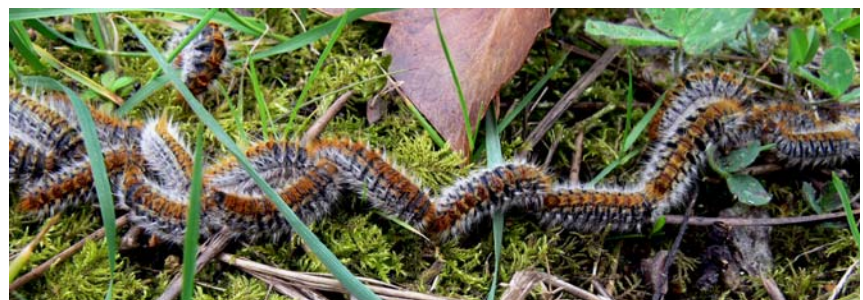
- Le pôle interrégional dans la DRAAF : la logique du territoire, l'ancrage territorial.

- Le pôle dans une « interrégionalité » : la logique forestière, le découpage du territoire national selon les grandes unités forestières.

- « Le parasite ne doit pas cacher la forêt » : non pas le parasite d'abord mais bien la forêt, l'écosystème forestier, la gestion forestière.

- « La santé des forêts c'est l'affaire de tous » : l'implication de tous les services forestiers dans le réseau des correspondants observateurs et le fonctionnement général du DSF.

- Le DSF au service et à l'écoute des propriétaires et gestionnaires forestiers : le corollaire du point précédent.



Chenilles processionnaires du pin. Se nourrissant d'aiguilles de pin, elles provoquent un ralentissement de la croissance de l'arbre et une vulnérabilité plus forte aux maladies et aux autres ravageurs des forêts. Très urticantes, elles constituent aussi un problème de santé publique.

répartition des rôles et des responsabilités en matière de surveillance sanitaire du territoire, incluant la surveillance de la santé des forêts.

La mission recommande de maintenir au niveau actuel les moyens humains et financiers du DSF et des pôles interrégionaux ; elle attire l'attention sur le rôle-clé qu'assure le secrétariat du pôle interrégional, et demande que ce temps de travail soit maintenu à hauteur de 70 % sur les tâches spécifiques du pôle « santé des forêts » : il constitue en effet le contact de référence des correspondants-observateurs répartis sur un vaste territoire.

S'agissant du périmètre du pôle Nord-Ouest, la mission estime préférable de ne pas le modifier. Toutefois, sensible aux inquiétudes de la DRAAF d'accueil sur les déplacements que la dimension de ce pôle impose, elle recommande que la DRAAF fixe des règles strictes sur les modalités de ces déplacements.

Constitution, fonctionnement et animation du réseau des correspondants observateurs, et participation de l'État à ce réseau

Le réseau des correspondants observateurs constitue le socle du dispositif de surveillance de la santé des forêts. Il concrétise d'une façon intelligente et économe le fait que « *la santé des forêts, c'est bien l'affaire de tous* » ! Ayant rencontré nombre de correspondants observateurs, la mission a pu

mesurer leur engagement dans les tâches qui leur sont confiées ; elle a recueilli également la très large satisfaction des directeurs des CRPF et de l'ONF sur la qualité du travail réalisé. Elle recommande donc qu'une attention toute particulière et permanente soit accordée à la constitution, au fonctionnement et à l'animation de ce réseau et elle propose différentes pistes d'amélioration et points de vigilance dans ce sens.

L'interculturalité du réseau en constitue un élément de richesse et de cohésion. Dans ce cadre, la mission insiste pour que l'État continue de tenir une part significative dans ce réseau : elle propose que 20 % des correspondants observateurs soient des agents de l'État avec un minimum de deux par région, un seul devant rester l'exception.

Le parasite ne doit pas cacher la forêt !

« Le problème prioritaire n'est pas l'insecte ou le champignon, mais bien le peuplement forestier en interaction avec une agression d'origine biotique ou abiotique et dont la réaction ne peut être correctement appréhendée que dans le cadre plus général du fonctionnement de l'écosystème forestier local. »

Christian Barthod, premier chef du département « Santé des forêts » - Sylviculture et risques sanitaires dans les forêts tempérées, deuxième partie, [Revue forestière française](#), XLVII 1-1995, p 48.

Situation et perspectives du DSF en matière de compétences techniques

La compétence est un point focal du dispositif. Mais depuis sa création, une inquiétude latente sur l'appauvrissement de cette compétence se nourrit du risque de voir sa dégradation s'accroître. La mission estime essentiel de reconnaître et de renforcer les compétences techniques au sein du DSF et d'anticiper les inévitables mouvements de personnels de sorte que les remplacements se fassent sans perte de capacité d'action.

La mission n'a pas voulu retenir l'idée de mesures dérogatoires pour les personnels du DSF mais, s'agissant de spécialistes, de référents ou d'experts, selon les qualifications qui leur seront reconnues, elle insiste sur la nécessité de gérer avec intelligence ce cercle très restreint de compétences.

Plus largement, et dans l'objectif de renforcer les moyens de la connaissance, la mission recommande que l'INRA et le DSF nouent un partenariat formel et conduisent chaque année un programme de travaux de recherche en commun ; elle recommande aussi d'engager une réflexion approfondie sur la localisation du savoir en matière d'entomologie et de pathologie forestière. Ne faudrait-il pas désigner un établissement pour réunir l'ensemble de ces connaissances ?

[Lien d'accès au rapport](#)

[Retour au sommaire](#)

Pôles de compétence interrégionaux pour l'enseignement agricole public

Appui méthodologique à leur mise en place

Jean-Marc Vallauri, Luc Vignot

Pour ce qui relève de la compétence de l'État, l'organisation du système éducatif est de plus en plus déconcentrée vers le niveau régional. Mais la région n'apparaît pas toujours comme l'échelon pertinent pour l'enseignement technique agricole dont l'ensemble

national, compte tenu de sa faible taille, équivaut à une académie moyenne seulement. En effet, comment à cette échelle assurer la cohérence de l'implantation géographique des formations ainsi que l'équité d'accès des élèves aux formations de leur choix ?

Comment renforcer la professionnalisation des établissements et de leur personnel ? Comment assurer les nécessaires liens avec l'enseignement supérieur, tant en matière d'innovation et de soutien au développement, que pour la poursuite d'étude des élèves ?

Dans ce contexte, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère chargé de l'agriculture a demandé au CGAAER un appui pour identifier les pôles de compétence transrégionaux. A partir de l'analyse d'une ou deux filières, la mission devait définir une méthodologie d'identification de tels pôles, transposable à d'autres secteurs. Elle devait également faire connaître les conditions de faisabilité et les points de vigilance pour l'élaboration de la carte des pôles de niveau transrégional voire national.



De futurs horticulteurs en formation dans la serre

Selon le [recensement agricole](#) de 2010, les jeunes agriculteurs sont parmi les mieux formés.

A travers l'examen d'exemples actuels de réseaux d'établissements et de la situation de dix régions, la mission dessine deux axes possibles et complémentaires pour la mise en place de réseaux interrégionaux d'établissements publics de l'enseignement technique agricole.

Le premier s'articule autour de la notion de filières de formations. Il s'agit, lorsque cela semble pertinent, de construire, aux niveaux interrégional et national, les actions destinées à soutenir :

- la cohérence des cartes de formation,
- la mobilité des élèves,
- la professionnalisation des établissements,
- la définition et la mise en oeuvre de projets communs pour l'ensemble des missions des établissements,
- la lisibilité et la reconnaissance des compétences et des formations.

Le second se dessine autour des pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole qui doivent constituer les noyaux de cristallisation d'un rapprochement opérationnel enseignement supérieur-enseignement technique, destiné à conforter :

- la cohérence de la politique globale de formation, de recherche et de soutien à l'innovation du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
- la formation et l'information des personnels de l'enseignement technique agricole,
- la mise en cohérence progressive de l'offre de licences professionnelles,

- la construction de parcours promotionnels pour les élèves de l'enseignement technique agricole,
- le nécessaire *continuum* recherche-innovation-développement vers les territoires « irrigués » en permanence par les établissements d'enseignement technique agricoles.

comme références éventuelles aux projets de structurations interrégionales communes à l'enseignement supérieur et à l'enseignement technique agricole public.

Étendre à tous les établissements publics d'enseignement supérieur agromique et vétérinaire la mission d'appui à l'enseignement technique agricole.

Recommandations

Pour atteindre ces objectifs, la mission recommande des mesures propres à mobiliser tous les acteurs. Elles sont présentées par niveau de responsabilité (Ministère, DRAAF-Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, établissements d'enseignement technique et d'enseignement supérieur publics). Des recommandations spécifiques portent sur certaines filières dont la répartition, diffuse sur le territoire, justifie d'autant plus la coordination en réseau.

Établir des cartes de formations par « bassin de recrutement »

Par région, dresser pour chaque établissement, un relevé de l'origine géographique des apprenants, afin de dessiner les territoires de recrutement des formations par nature, options et niveaux.

Agrosup-Tech Est, un exemple à suivre

Réaliser un état des lieux de l'avancement du groupement d'intérêt public Agrosup-Tech Est et de ses projets

Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur agricole

Réaliser un état des lieux et une évaluation de tous les réseaux de recrutement d'élèves de l'enseignement technique par l'enseignement supérieur agricole public. En déduire des modèles adaptés à l'augmentation des flux de recrutement de ces élèves.

Quelle structuration pour les réseaux ?

Examiner la situation juridique actuelle de la notion de « complexes d'enseignement agricole ». En déduire la faisabilité actuelle quant à l'utilisation de ce type de structures, strictement limité aux établissements, sans participation de l'État, comme outil de structuration inter-établissements.

Améliorer la coordination interne aux services de l'État

Renforcer la coordination inter et intra-services de la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) afin d'optimiser les politiques soutenant la mise en réseaux des établissements. Donner une plus large part à la formation en réunion nationale des

DRAAF et développer les échanges entre SRFD (Service régional de la formation et du développement) au cours de leurs réunions nationales. Systématiser le traitement des questions de formation dans le cadre des structurations inter-régionales de filière lorsqu'elles existent (bassins viticoles, bassins laitiers). Mettre en place des « conférences inter-régionales des formations agricoles ».

Soutenir les projets portés par les réseaux d'établissements

Réaliser un bilan approfondi de la plus-value apportée aux établissements par le réseau [F2A](#) (Formation Agro-Alimentaire) à mettre en parallèle du fonctionnement des réseaux thématiques de la DGER. Examiner l'opportunité de fusionner le réseau F2A et le réseau « ateliers technologiques » de la DGER. Déterminer les modalités de fonctionnement du réseau ainsi créé, piloté par les établissements, en convention avec la DGER. Envisager le soutien à d'autres réseaux de même type qui pourraient se mettre en place dans d'autres filières, en insistant sur les articulations à développer entre les diverses échelles territoriales (régionale, inter-régionale, nationale). Examiner particulièrement certaines filières telles que « forêts », « animaux de compagnie ».

Sanctuariser les dispositifs « chefs de projets » et « tiers-temps ingénieurs ». Amplifier l'appui à partir de ces dispositifs et du CASDAR (Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural), aux projets fédérateurs portés par des réseaux inter-régionaux.

Renforcer les liens entre enseignement supérieur et enseignement technique

Assurer un lien au niveau national entre la CDESAV (Conférence des directeurs de l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire et vétérinaires) et les représentants des établissements publics d'enseignement technique agricole.

Appuyer, sur les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole, des politiques interrégionales de mise en réseau de tout l'enseignement agricole. Pour cela mettre en oeuvre toutes les mesures du « [Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public](#) », ayant des effets sur les relations entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, y compris la mesure 30 : *intégrer les partenariats avec l'enseignement technique dans la part variable des dotations de l'enseignement supérieur 2010-2012*.

Pour l'enseignement supérieur agricole public, intégrer dans les priorités des projets d'établissement le développement de projets conjoints avec l'enseignement technique. Porter ce développement comme une des priorités des projets des pôles de compétences de l'enseignement supérieur. Admettre la prise en compte de cet objectif comme un élément de détermination des contrats des établissements et (ou) des pôles. Afficher une ambition forte pour le développement des licences professionnelles dans l'enseignement agricole. Redéployer des moyens à cet effet. Appuyer sur les licences le développement des collaborations

enseignement supérieur – enseignement technique. Faire le point sur la mise en oeuvre des recommandations du [rapport CGAAER n°1951](#) « Les licences professionnelles », septembre 2010.

Inciter au travail en réseau

Favoriser la prise en compte par les EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) de la nécessité de se placer au sein de réseaux d'établissements professionnalisants. Inclure dans la formation des directeurs d'EPLEFPA et des centres constitutifs, le thème relatif au travail en pôles de compétences régionaux et inter-régionaux. Intégrer le travail en réseaux dans l'évaluation des chefs d'établissements et des personnels de [catégorie A](#).

Soutenir l'expérimentation

Autoriser et soutenir le projet de BTS expérimental « Sciences et technologies de l'aliment », option « Biotechnologie industrielle », proposé par l'EPLEFPA de Saint-Genis-Laval (Rhône) en réseau interrégional.

Cas des filières

« Cheval » et « Forêts »

Examiner la réalité du projet de CFA (Centre de formation d'apprentis) interrégional qui serait envisagé par l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Déterminer sa cohérence avec les actions développées par les établissements d'enseignement technique agricoles compétents.

Évaluer les possibilités de rapprocher les différents projets afférents à la filière « cheval » pour viser un ensemble fédératif.

Examiner l'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du [rapport CGAAER n°1947](#) « Adéquation des formations dans la filière forêt ».



Le contact avec les animaux, cela s'apprend !

[Lien d'accès au rapport](#)

[Retour au sommaire](#)

Patrimoine affecté et transmission des terres

Emmanuelle Bour-Poitrinal, Georges-Pierre Malpel

« Quiconque s'est obligé personnellement, est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens mobiliers et immobiliers, présents et à venir »
Code civil – art. 2284

L'outil foncier est capital pour l'exploitation agricole dans tous les sens du terme. Il est à la fois un outil de travail et une richesse patrimoniale de l'exploitant. Cette particularité a des conséquences notamment sur les risques qu'encourt l'agriculteur au moment de la liquidation de ses biens. C'est pourquoi depuis 1985 avec l'EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) plusieurs dispositifs sont venus acter la séparation des biens professionnels et des biens personnels. La fiscalité des EARL a également été précisée, notamment en cas de transmission de l'exploitation.

En 2010, un nouveau statut a été créé pour les PME (Petites et moyennes

entreprises), l'EIRL (Entrepreneur individuel à responsabilité limitée), qui permet de séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel sans création de société. La profession agricole y a vu une opportunité pour protéger les agriculteurs individuels, qui représentent plus de la moitié des exploitations professionnelles. Bien qu'aménagé pour répondre au cas particulier des entreprises agricoles, ce nouveau statut répond-il aux véritables préoccupations de la profession ?

Si l'EIRL permet une meilleure protection du patrimoine professionnel, l'alignement de sa fiscalité sur celle des EARL limite son intérêt de ce point de vue. S'agissant de la transmission et des plus-values, l'EIRL n'apporte pas de solution nouvelle face à l'augmentation de la valeur de terres souvent indépendante du revenu qu'elles produisent. La mission s'est attachée à démontrer que les préoccupations majeures relatives



au poids du foncier ne trouveront pas de solutions au détour d'un nouveau statut mais dans une politique globale nouvelle dissociant clairement l'approche patrimoniale et la stratégie d'entreprise. Un nouvel environnement économique s'impose à l'exploitation agricole avec sans doute une nouvelle politique de la terre agricole à construire.

[Lien d'accès au rapport](#)

[Retour au sommaire](#)

Être référent ou spécialiste

du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Parution du répertoire 2012

Depuis plus de dix ans, le CGAAER suit, met à jour et valorise le répertoire des référents et des spécialistes qui travaillent au sein du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. La demande d'inscription à ce répertoire est un acte volontaire. A ce jour, l'édition 2012 du répertoire, véritable recensement des forces mobilisables au sein du ministère et de ses établissements publics, compte 208 personnes réparties par ordre alphabétique puis par grands domaines de compétence. Les dossiers des candidats sont instruits à partir d'une demande standardisée et d'un *curriculum vitae* récent.

La commission du CGAAER, chargée des entrées et des mises à jour du répertoire, se réunit deux fois par an. Elle n'émet aucun jugement de valeur sur les candidats mais les procédures mises en place permettent un classement homogène et indépendant des candidats. La commission peut ainsi

statuer librement, en toute sérénité et classer les candidats en trois catégories.

Les spécialistes sont des producteurs de connaissances. En général, le spécialiste se caractérise par les trois types de production : recherche, enseignement/encadrement et publication ou au moins deux d'entre elles. Il a atteint une notoriété au moins nationale. Une reconnaissance internationale est cependant fortement souhaitée.

Les pré-spécialistes sont également des producteurs de connaissances mais une des composantes requise pour être spécialistes n'est pas encore atteinte. C'est une étape d'encouragement. En règle générale, le pré-spécialiste est amené à devenir spécialiste lors de la mise à jour suivante (trois ans).

Les référents sont reconnus comme étant opérationnels. Ils possèdent parfaitement une technique, une



thématique ou un domaine particulier. Ils connaissent le monde des spécialistes dans leur domaine, ainsi que leur langage. Ils sont connus et reconnus au même titre que les spécialistes. De façon schématique, la différence majeure entre le spécialiste et le référent se situe, pour ce dernier, dans l'absence de production de connaissances.

Le répertoire est accessible sur demande. Contact : dominique.planchenault@agriculture.gouv.fr ou, pour les ayants droit, par le lien : <http://intranet.national.agri/Groupe-Formation-complementaire>

Agenda prévisionnel de décembre

Nota : les travaux en cours ne donnent pas lieu à des comptes rendus diffusables.

- **Lobbying de l'agroalimentaire et normes internationales – cas du Codex Alimentarius**, par Maryvonne Lassalle - de Salins, maître de conférences à AgroParisTech, devant les sections « prospective, société, international » et « alimentation et santé ».

- **Évolution des métiers du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)**, à partir des travaux de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM) : compétences techniques nécessaires au MAAF, par Philippe Quainon, CGAAER, la fonction de pilotage, par Bernard Welcomme, CGAAER, et la fonction ressources humaines par Bernard Boyer, CGAAER, devant les sections « recherche, formation, métiers » et « gestion publique et réforme de l'État ».



Apprendre les métiers du lait : un groupe d'étudiants en travaux pratiques à l'École d'industrie laitière de Mamirolle (Doubs). Les filles sont bien représentées.

- **La cartographie des risques**, par Xavier Delomez, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, chargé de mission au Secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, devant la section « mission d'inspection générale et d'audit ».

- **Valorisation de la biomasse agricole et ligneuse :**

- Les enjeux liés aux usages de la biomasse au niveau mondial, européen et français, par Henri-Luc Thibault, CGAAER.
- Les marchés du bois et les politiques publiques mises en œuvre, par Catherine de Menthière et Xavier Toussaint, CGAAER.
- Les enjeux des biocarburants de première génération, par Henri-Luc Thibault, devant la section « forêts, eaux et territoires ».

- **Présentation du rapport : utilisations non-alimentaires de la biomasse**, par Sylvie Alexandre, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, devant la section « économie, filières et entreprises ».



[Retour au sommaire](#)

[La lettre du CGAAER](#) et ses articles peuvent être partagés, copiés, distribués ou transmis à condition de ne pas les modifier et de citer explicitement la source, CGAAER – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, sans suggérer qu'il vous soutient ou approuve votre utilisation de sa publication.

Directeur de la publication : Bertrand Hervieu

Responsable de la rédaction : Raymond Figuet

Comité de rédaction : Éric Bardon, Emmanuelle Bour-Poitral, Charles Dereix, Anick Leblanc-Cuvillier

Appui technique : Dicom

Accès aux numéros précédents :

[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/LETTRE-MENSUELLE-AAER](http://agriculture.gouv.fr/lettre-mensuelle-aaer)

ISSN : 1961-8913

Crédit photos :

Page 4 : Bioénergie internationale ; page 6 : DRAAF Rhône-Alpes ; page 7 : Wikipedia ; page 10 : CCMSA (© Philippe Nossant) ; page 11 : Ministère de l'économie ; page 12 : ENIL de Franche-Comté (haut), ONF (bas) ; page 9 : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – <http://photo.agriculture.gouv.fr/>.

Contact :

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

diffusion.cgaer@agriculture.gouv.fr

Pour s'abonner, signaler un changement, supprimer son abonnement, transmettre un avis